



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Paris

Question écrite n° 50915

Texte de la question

M Gilbert Gantier attire l'attention de M le ministre delegue aux postes et telecommunications sur la disparition de la boite aux lettres situee devant l'immeuble qui est a l'angle de la rue des Belles-Feuilles et de la rue Merimee dans le seizieme arrondissement de Paris. La suppression de cette boite, necessitee par les travaux de demolition de cet immeuble, gene les habitants de ce quartier qui doivent remonter jusqu'au bureau de poste Victor-Hugo. Il lui demande, si, compte tenu de la duree des travaux prevus pour deux ans, une boite ne pourrait pas etre a nouveau installee a proximite de cet immeuble.

Texte de la réponse

Reponse. - Les travaux de demolition de l'immeuble sis 61-63, rue des Belles-Feuilles, n'ont pas permis le maintien de la boite aux lettres attenante. Compte tenu de la necessite de ne pas multiplier le mobilier urbain, il n'est pas systematiquement pourvu au remplacement provisoire de boites aux lettres que les circonstances rendent inaccessibles. Au cas particulier, il existe trois points de depot du courrier implantes a moins de 250 metres de la boite aux lettres supprimee, situes aux adresses suivantes : 1o 30, rue Gustave-Courbet ; 2o 77, avenue Foch ; 3o 123, avenue Victor-Hugo. Malgre la disparition momentanee de la boite aux lettres a l'angle de la rue des Belles-Feuilles et de la rue Merimee, l'equipement postal du quartier parait actuellement satisfaisant. Aussi La Poste n'envisage-t-elle pas de remplacer la boite aux lettres provisoirement deposee.

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50915

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4896